

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE DE NEUVILLE-AUX-BOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME


ZONAGE SUD 1/5000

MODIFICATIONS :	
parenthesURBaines SAS, d'ingénierie, d'études et d'urbanisme 365 rue de Gennevilliers 97550 SAINT-AVERTIN Tel. 06 89 92 39 62 parenthesurbaines@gmail.com	1 ^{ère} modification 02/06/2020
APPROUVÉ EN DATE DU 03/04/2017 MODIFIÉ EN DATE DU 02/06/2020	

parenthesURBaines - SAS, d'ingénierie, d'études et d'urbanisme
365 rue de Gennevilliers, 97550 SAINT-AVERTIN - Tél. 06 89 92 39 62 - parenthesurbaines@gmail.com

Atelier Atlantide
18 rue François 1^{er} 41000 BLOIS - Tél. 09 65 20 96 82 - Courriel : atelier.atlantide@gmail.com

Bureau d'Études - Aménagement, Urbanisme, Architecture - Tél. 02 47 05 23 00 - Fax 02 47 05 23 03 - www.be-ua.com
S.A.R.L. S.E.A.U.A. - capital 8100€, A.C.S. TOURS 419 000 958, N° ordre national 5 948 917 - régional 5 1135 - Courriel : be-ua@parenthesurbaines.fr
Siège social : 48, rue Michel Comte 37 000 TOURS - Agence secondaire : 1, rue Garthème de Noye 18 000 BOURGES
P R O J E T S D' A M É N A G E M E N T U R B A I N S E T D' A R C H I T E C T U R E



- U : secteur urbain central
- UL : secteur d'équipements et de loisirs
- Ui : secteur d'activités économiques
- Uha : secteur mixte à vocation d'habitats et d'activités - Hameau Saint Germain
- 1AU : secteur à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUI : secteur à urbaniser à vocation d'activités artisanales et industrielles
- Uh : secteur de l'IME
- A : secteur agricole
- N : secteur naturel et forestier
- Ni : secteur à vocation d'activité économique - Château du Sivananda
- Arbres isolés : éléments de paysage au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- Plantations d'alignement : éléments de paysage au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- Parcs et jardins privés et publics / bosquets et boqueteaux :
- Éléments de paysage au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- OAP
- Bâtiments faisant l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments à préserver au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Retrait de 100 mètres A19, voie classée à grande circulation

